DEPARTEMENT DE LA MARNE REPUBLIQUE FRANCAISE

Place Henri Barrona
51530 Moussy
Tél : 03 26 54 04 43
Mail : mairie.moussy@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire, François Lejeune ouvre la séance à 18h30 en présence de Mesdames SADIER et RUELLE, Messieurs LEPOUTRE, MICHEL O, GRASSET, HERMANT, LHOMME, GIRARDIN, FRAGET, COULMIER ainsi que Madame BOUCHE, secrétaire de Mairie.

Monsieur LEPOUTRE est secrétaire de séance

Après lecture par le maire et signature par les intéressés des différentes délibérations adoptées lors du précédent Conseil Municipal, l'ordre du jour est abordé.

1°) Tarifs 2024 (salle des fêtes, concessions et emplacements)

Location de la salle des fêtes :

du lundi au vendredi :
- 190€ au lieu de 170€ pour les habitants de Moussy
- 300€ au lieu de 270€ pour les autres

le WE complet :
- 350€ au lieu de 320 pour les habitants de Moussy
- 570€ au lieu de 520€ pour les autres

Questions posées : combien de locations par an ? Coût de la salle des fêtes ? Une réponse sera donnée en janvier. Quoiqu'il en soit, le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces nouveaux tarifs

Achat d'une concession au cimetière :

380€/M2 pour les concessions cinquantenaires au lieu de 350€, soit 760€ pour une concession de 2m2

380€ pour une cave-urne cinquantenaire au lieu de 350€
770€ pour une cave-urne aménagée cinquantenaire numérotée CU1 à CU10 au lieu de 700€
caveau dépositoire : gratuit les 5 premiers jours et 5€ au lieu de 3€/jour

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces nouveaux tarifs

Location emplacements : pas de changement 75€

2°) Demande de subvention de l'école pour l'organisation d'une classe verte :

Sur la base d'un dossier présenté par la Directrice de l'école, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité, une subvention de 2000€ (deux mille euros) pour la classe verte au profit des élèves du CP au CM2 du 21 au 24 mai 2024.

3°) Devenir des locaux place de la Paix :

L'AICSE ayant choisi de quitter les locaux Place de la Paix au plus tard fin juillet 2024, Dominique Lepoutre demande à M le Maire, le devenir de ces locaux.

D. Lepoutre précise que la Commune n'a pas vocation à gérer un parc immobilier et propose donc de mettre en vente ces locaux pour financer d'autres projets d'investissements ? Le Conseil Municipal se prononce à une large majorité contre la vente de ces locaux.

Il est donc décidé de mettre en place une commission spécialement dédiée à la proposition de nouveaux projets. Trois conseillers se portent volontaires : François Lejeune, Ludovic Hermant, Pierre-Alexandre Lhomme

4°) Travaux d'enfouissement des réseaux :

La commission « gros travaux » et la commission « finances » sont chargées de faire avancer ce projet, d'étudier sa faisabilité soit par tronçon, soit dans sa globalité et pour l'assainissement (compétence de l'agglo) et pour l'enfouissement des réseaux électriques, télécoms, les enrobés et les trottoirs (compétence de la commune).

5°) Aménagement carrefour Prieurés/République :

Statue à bulles : Virginie Ruelle présente les différents projets proposés par l'artiste ; un des modèles a recueilli l'unanimité des suffrages sur la base d'un devis préétabli qu'il conviendra de signer rapidement pour permettre une installation d'ici l'été 2024. La commission reste en charge de l'aménagement du socle qui accueillera la statue.

6°) Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables :

Ludovic Hermant expose l'objectif de l'Agglomération d'Epernay : inciter les Communes à faire des choix sur les énergies renouvelables adaptables à leurs communes et définir des secteurs prioritaires pour atteindre l'équipement de 150ha. Si la commune se prononce sur un type d'énergie renouvelable et des secteurs d'accueil, elle pourra bénéficier de subventions plus rapidement.

En dehors de la pompe à chaleur et de la géothermie, seul le photovoltaïque peut être retenu. Les toitures des bâtiments communaux et 3 terrains sont cités.

La décision est reportée fin janvier 2024 sur la base d'un rapport qui sera présenté par Ludovic Hermant, François Lejeune et Vincent Coulmier.

7°) Devenir des locaux de l'ancienne coop :

- L'atelier est toujours en cours d'aménagement : la dalle et la couverture ont été faites ; une tranchée pour l'amenée de l'eau et de l'électricité est en cours et devrait être terminée fin janvier ; les sanitaires (douche, wc et lavabo) seront installé par M Dubois.
- Une salle polyvalente avec plateau numérique reste d'actualité : le dossier est toujours en cours auprès du Feader, les artisans sont choisis ; une association prendra en charge l'animation d'une plate-forme dédiée aux jeux internets ; une grande salle sera aménagée pour divers accueils.

Ce projet devra recevoir l'approbation du Conseil Municipal une fois les subventions Feader accordées, le financement assuré et le bail signé par l'association utilisatrice du plateau numérique.

8°) Travail des Commissions et leurs utilités :

Certains conseillers demandent de redynamiser le travail des commissions afin de les rendre utiles. Une longue discussion est ouverte à ce sujet. Il est finalement décidé d'organiser un bureau spécialement dédié à cette question.

Questions diverses :

- Eclairage public : les horaires extinction et de rallumage des lampadaires décidés il y a un an pour des raisons de coût d'énergie ne sont pas appréciés par les habitants.

Le Conseil Municipal décide de modifier les horaires : extinction à 23h au lieu de 22h et rallumage à 5h au lieu de 6h tous les jours de la semaine. Cette décision est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée vers 21h45 ; le Maire propose de se revoir fin janvier.